Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 13 novembre 2017

n° 60/2017

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents:

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Bernadette STUDER, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Serge CAZENAVE, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

N.DURY à R.MASSICOT, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, E.FABRE DURAND à JC.CASSAN, P.GREFFIER à H.NAUDINAT.

En exercice: 62

Présents ou représentés : 38

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marielle PEIRO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Guy DARNAUD, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Thierry POUS, Michel TOUJA.

Excusés:

Mrs Pierre MONOD, Patrick ROSSIGNOL.

<u>Objet</u>: Autorisation du Président à conclure un avenant de résiliation du marché des travaux en cours

Vu la délibération 04/2009 du 02 mars 2009 actant l'achet d'une maison à usage de locaux administratifs située au 3 chemin de l'Obélisque, commune de Montferrand (11),

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°27/2014 du 21 octobre 2014 actant le projet de travaux d'aménagement des locaux administratifs,

Vu le permis de construire n° PC 011 243 15 D0004 obtenu en novembre 2015,

Considérant que, suite à la découverte d'une conduite de gaz (Canalisation DN 150 Saint Rome – Labastide d'Anjou) par la société TIGF (Transport et Infrastructure Gaz de France), le permis de construire porte sur une parcelle grevée d'une servitude, interdisant notamment toute construction dans une bande de 4 mètres axés sur la conduite

Considérant la demande d'annulation permis de construire n° PC 011 243 15 D0004 relative à cette découverte par la société TIGF (Transport et Infrastructure Gaz de France)

Vu la délibération n° 51/2017 du 11 septembre 2017 portant adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour l'extension, la réhabilitation et l'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais;

Monsieur le Président rappelle qu'en 2015, un permis avait été accordé permettant la réalisation de 2 bureaux supplémentaires, une plus grande salle de réunion ainsi qu'une mise en accessibilité des locaux du siège du PETR.

L'entreprise Bernard, qui avait répondu au marché, avait été retenue par notification sur la base d'un devis global de travaux (non signé). Une partie de ces travaux a été réalisée et payée. Aujourd'hui, il reste une enveloppe d'environ 42000 € HT de travaux non réalisés et stoppés du fait de la découverte d'une conduite de gaz sur la parcelle et des nouveaux besoins liés aux missions de la structure.

A ce jour, il convient donc de procéder à la résiliation officielle de ce marché (unilatérale pour motif d'intérêt général ou à l'amiable) puisqu'au vu de la réglementation, il n'est pas possible de passer un avenant.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) D'AUTORISER Mr le Président à conclure un avenant de résiliation du marché des travaux en cours
- 2°) D'AUTORISER Mr le Président, ou son représentant, à signer tous actes, courriers, documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 novembre 2017

Le Rrésident

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège: Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif: 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél.: 04.68.60.56.54

Courriel: scot.lauragais@orange.fr